



PREFET DE LA HAUTE-MARNE



Communiqué de presse
20 février 2012

Le conseil général de la Haute-Marne représenté par son président, Bruno Sido, et l'Etat, représenté par Claude Morel, préfet, ont signé le 20 février la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2012 relative au contrat unique d'insertion (CUI) et aux premiers contrats de 7 heures hebdomadaires dans le département.

La convention annuelle d'objectifs et de moyens, préalable à la signature des CUI, prévoit pour l'année 2012 un volume de 365 CUI* dont 350 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour le secteur non-marchand et 15 contrats initiative emploi (CIE) pour le secteur marchand. Afin de satisfaire à cet objectif, un crédit de 900 000 € a été inscrit au budget primitif du conseil général en 2012 (900 000 € 2011).

Des contrats d'insertion de 7 heures

Afin de compléter son dispositif dans le domaine de l'insertion, le conseil général de la Haute-Marne s'est porté volontaire, avec 15 autres départements en France, pour expérimenter le contrat d'accompagnement dans l'emploi de 7 heures hebdomadaires. Ce nouveau contrat unique d'insertion concerne les allocataires du revenu de solidarité active (RSA) sans activité qui rencontrent des difficultés les empêchant de s'engager dans des contrats d'une durée habituelle de travail, ainsi que les personnes titulaires ou en attente d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé. Trente CUI de ce type sont prévus dans la convention annuelle 2012 qui viennent s'ajouter aux 365 autres CUI.

Ce contrat va permettre à des personnes en rupture d'insertion d'exercer une activité de 7 heures par semaine pour leur redonner confiance et leur faciliter l'accès ou le retour à une activité plus développée. Ce contrat s'adresse à des volontaires qui restent accompagnés par leur référent RSA et leur apporte un gain de 143 € par mois, qui s'ajoute au revenu de solidarité. Cette nouvelle mesure, réservée au secteur non marchand (CAE exclusivement), sera centrée sur les collectivités territoriales et sera opérationnelle immédiatement après la mise en place de la convention.

Des communes, comme celles de Joinville et Chaumont, et des structures telles que Chaumont Habitat ont déjà fait connaître leur intérêt pour ce nouveau CUI.

* En 2011, 302 CAE et 10 CIE, soit un total de 312 CUI ont été signés.

Contacts presse :

Préfecture de la Haute-Marne

Elodie MARX – Tél : 03 25 30 22 53

Lysiane BRISBARE – Tél : 03 25 30 22 54

Conseil général de la Haute-Marne

Eliane Ferlay – Tél : 03 25 32 88 05 – Courriel : eliane.ferlay@haute-marne.fr

Site internet : www.haute-marne.fr